

## Arrêté du Maire

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE  
D'UN DEBIT DE BOISSONS dans une enceinte sportive

Association Sportive « Cercle Amical Lannemezanais »  
Saison 2025/2026

Le Maire,

Vu l'article L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la santé publique et plus particulièrement les articles L.3321-1 et L.3334-2, L.3335-1

Vu l'arrêté Préfectoral n° 65 2025 05 28 00003 du 28 mai 2025 portant règlement des débits de boissons dans le département des Hautes-Pyrénées,

Vu la demande présentée par **Madame DUCUING Elisabeth**, secrétaire général adjointe du « Cercle Amical Lannemezanais », Association Sportive agréée sous le n° **4153P**, dont le siège social est situé au Stade François Sarrat - BP 90076 - 65300 LANNEMEZAN,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : L'Association sportive « Le Cercle Amical Lannemezanais » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de troisième catégorie au Stade François Sarrat à l'occasion des rencontres sportives suivantes :

Autorisation n° 1	du dimanche 11 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026	10 h 00 02 h 00
Autorisation n° 2	du samedi 24 janvier 2026 du lundi 26 janvier 2026	10 h 00 02 h 00
Autorisation n° 3	du dimanche 15 février 2026 au lundi 16 février 2026	10 h 00 02 h 00

**ARTICLE 2** : Le bénéficiaire s'engage à respecter les règles élémentaires de tranquillité, de salubrité, de sécurité publique et notamment la réglementation relative à la protection des mineurs contre l'alcoolisme.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Commune sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées
- Madame la Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lannemezan ;
- Les Agents de la Police Municipale ;
- **Madame DUCUING Elisabeth**

chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Affiché le : **07 AOUT 2025**

Notifié le **8 août 2025**  
à Mme **DUCUING Elisabeth**

*E. Ducuing*

Fait à LANNEMEZAN, le 04 août 2025  
Le Maire,  
Bernard PLANO

